

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 30 mars 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André CAPMARTY. Maire

PRESENTS : M André CAPMARTY. M Roger PERNET. Mme Delphine MEGRET. M Éric COULON. Mme Renée SCIVRAVY. M Dominique TALBOURDET. M Patrick GAGEAT.
ABSENTS EXCUSES : Mme Sabine DELAVEAU. Mme Sidonie BRUNET COUTURE. Mme Marie Pierre MOREAU. M Pierre Yves de BECO
POUVOIRS : Mme Sabine DELAVEAU à Mme Delphine MEGRET.
 Mme Marie Pierre MOREAU à Mme Renée SCIBRAVY
 Mme Sidonie BRUNET-COUTURE à M André CAPMARTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MEGRET

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE -

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger PERNET, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget -COMMUNE - dressé par Monsieur André CAPMARTY, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	352 779.29	385 006.57	144 697.64	272 230.06	497 476.93	657 236.63
Résultats exercice 2021		32 227.28		127 532.42		159 759.70
Reports 2020		553 872.31		21 746.86		575 619.17
Résultats clôture 2021		586 099.54		149 279.28		735 378.87

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 – COMMUNE -

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que les comptes sont exacts

- o Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- o Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- o Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé par l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

APPROBATION AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- **REPORTS**

Pour rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 21 746.86 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 553 872.31 €

- **SOLDES D'EXECUTION**

Un solde d'exécution (001) de la section investissement de 127 532.42 €

Un solde d'exécution (002) de la section fonctionnement de 32 227.28 €

- **RESTES A REALISER** : Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

- o En dépenses pour un montant de 605 149.00 €

- o En recettes pour un montant de 334 902.00 €

- **BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à : 120 967.72 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

- COMPTE 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 120 967.72 €

- LIGNE 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 432 904.59 €

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DIRECTE 2022

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition

Vu le budget principal 2022 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 136 725 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1^{er} : Décide de fixer les taux d'imposition comme suit

- Taxe foncière bâti 29.97 %
- Taxe foncière non bâti 31.25 %
- C.F.E. 15.86 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, Entendu la présentation du budget primitif 2022

A l'unanimité des membres, VOTE le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	684 706.59 €	684 706.59 €
INVESTISSEMENT	1 005 431.00 €	1 005 431.00 €

Le Maire

André CAPMARTY


